

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆◆

Réunion du Comité Syndical
du 17 mars 2021

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1049	20	13	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 heures** à **SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL

M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

M. Jean MORIN, canton Créances

En visioconférence

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

En visioconférence

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 17 mars 2021,

Vu le vote du compte administratif 2020,

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

pour mémoire	Budget principal
déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	20 210,09 €
plus-values de cession des éléments d'actif virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
- EXCEDENT	
- DEFICIT	32 411 ,41 €
solde disponible :	-
	12 210,32 €
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves compte 1068	
- Affectation en dépenses de fonctionnement (report à nouveau débiteur)	12 210,32 €
si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour€)	
déficit résiduel à reporter (budget primitif (N + 2)	

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

